

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-5-13

Séance du lundi 31 mai 2021

PDH67 - DÉMARCHE MAISON ALSACIENNE DU 21ÈME SIÈCLE - MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS POUR L' ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INSCRITS DANS LE CONCOURS D' IDÉES 2019

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente ;
- VU la délibération n° CD/2018/008 du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 26 mars 2018 relative à la démarche opérationnelle d'expérimentation pour concevoir une maison alsacienne insérée dans le paysage et l'urbanisme traditionnel ;
- VU la délibération n° CD/2020/017 du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 22 juin 2020 relative aux objectifs et un plan d'actions de la démarche Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-5-1 du 15 février 2021 relative à la politique de l'habitat ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU l'avis favorable de la Commission insertion, habitat et lutte contre la pauvreté du 7 mai 2021 ;
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale Nord Alsace du 6 mai 2021, pour l'attribution d'une subvention pour le projet de Hunspach ;
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale Ouest Alsace du 6 mai 2021, pour l'attribution d'une subvention pour le projet de Siewiller ;
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Eurométropole de Strasbourg du 18 mai 2021, pour l'attribution d'une subvention pour le projet de Blaesheim ;
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, pour l'exercice 2021, une subvention d'investissement de 3 000 euros HT soit 50 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 6 000 euros HT, à Habitat de l'Ill, pour l'étude prospective sur l'évolution d'un îlot urbain du centre de Blaesheim ;
- Prélève les crédits correspondants sur le programme P037 – opération O009 – tranche 06 – chapitre 204 – fonction 552 – nature 20421 du budget de la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- Attribue une subvention d'investissement de 13 125 euros HT soit 50 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 26 250 euros HT, à la Commune de Siewiller, pour les études pré-opérationnelles sur la réalisation et la viabilité de son projet ;
- Attribue une subvention d'investissement de 12 500 euros soit 50 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 25 000 euros HT, à la Commune de Hunspach, pour l'étude de faisabilité relative à la valorisation d'un patrimoine bâti au cœur du village à Hunspach ;

- Prélève les crédits correspondants sur le programme P037 – opération O009 – tranche 06 – chapitre 204 – fonction 552 – nature 2041481 du budget de la Collectivité Européenne d’Alsace ;
- Verse les subventions selon les modalités de versements détaillées à l’article 5 des conventions, jointes en annexe au présent rapport ;
- Approuve les conventions de financement à intervenir respectivement avec Habitat de l’Ill, la Commune de Siewiller et la Commune de Hunspach la Collectivité européenne d’Alsace, jointes en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace à signer l’ensemble des conventions de financement.

M. Etienne WOLF, en sa qualité de membre de l’assemblée générale et du conseil de surveillance de la société coopérative d’HLM Habitat de l’Ill, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l’unanimité